

Appel de projets dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts 2018-2019 – Volet interventions ciblées

Mont-Laurier, 15 octobre 2018 – L'Entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a récemment été renouvelée avec les huit MRC de la grande région des Laurentides pour la période 2018-2021. À cet effet, les MRC touchées par l'aménagement forestier en territoire public et signataires de l'entente, les MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL), des Laurentides, des Pays-d'en-Haut et d'Argenteuil, ont de nouveau désigné Antoine-Labelle à titre d'organisation responsable de la fourniture de services professionnels visant la gestion du PADF.

Le PADF – Volet interventions ciblées vise, entre autres, la réalisation de projets d'aménagement forestier sur le territoire des huit MRC de la région des Laurentides. La MRCAL a mandaté son service de gestion intégrée des ressources naturelles (SGIRN) pour assurer la mise en œuvre du programme.

Dans le cadre de l'appel public de projets pour l'année 2018-2019, les projets doivent être à durée déterminée et à coût total connu. Sont admissibles :

- Les projets permettant de documenter les différents enjeux liés aux préoccupations des TGIRT afin d'appuyer les décisions et les orientations reliées à la planification forestière;
- Les projets de réalisation de travaux sylvicoles d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales et sur les terres privées appartenant aux propriétaires forestiers reconnus;
- Les projets de maintien et d'amélioration du réseau de chemins multiusages pour les divers utilisateurs des terres publiques et privées;
- Les projets d'accompagnement des initiatives et de soutien à l'organisation d'activités visant à favoriser l'aménagement forestier et la mise en valeur de la ressource forestière.

Les promoteurs intéressés à déposer un projet peuvent obtenir le guide du promoteur ainsi que le formulaire de demande de projets, en format électronique, sur le site de la MRCAL à l'adresse suivante : <http://www.mrc-antoine-labelle.qc.ca/interventions-ciblees>

Pour soumettre une demande de projet, vous devez consulter le guide du promoteur et compléter le formulaire prévu à cet effet. Les promoteurs doivent soumettre leur demande **par courrier électronique ainsi que par la poste ou en personne** à la MRC d'Antoine-Labelle aux coordonnées suivantes :

Adresse postale : MRC d'Antoine-Labelle
425, rue du Pont
Mont-Laurier (Québec) J9L 2R6

Courriel : secretariat@mrc-antoine-labelle.qc.ca

Pour obtenir une copie papier du guide des promoteurs et du formulaire, veuillez contacter le bureau du service de gestion intégrée des ressources naturelles aux coordonnées mentionnées ci-dessus.

La période d'appel de projets débute le 15 octobre 2018
La date limite pour le dépôt d'une demande de projet est le 8 novembre 2018

Pour toutes questions ou informations additionnelles, contactez le service de gestion intégrée des ressources naturelles, responsable du PADF – Volet interventions ciblées pour la région des Laurentides, au (819) 623-3485, poste 603.

– 30 –

Source : Billie Piché
Coordonnatrice aux communications
819-623-3485 poste 123
b.piche@mrc-antoine-labelle.qc.ca
425, rue du Pont, Mont-Laurier (Québec) J9L 2R6